

Conseil départemental de Maine-et-Loire

Session des 6 et 7 février 2017

Budget primitif 2017

Amendements du groupe de gauche

Commission des solidarités

Amendement présenté par Sophie FOUCHER MAILLARD

Au nom du groupe de gauche

Thème 1.1 Autonomie

La prise en charge des besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est un enjeu majeur dans les années qui viennent pour le Maine-et-Loire. Au-delà du problème de mauvaise répartition des places (manque dans le saumurois etc), les institutions, dont la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, constatent une trop grande faiblesse du maintien à domicile en Maine-et-Loire et une prépondérance de l'accueil en établissement plus coûteuse. Rééquilibrer le ratio est un objectif primordial.

Cet amendement vise à augmenter les crédits accordés à l'autonomie.

Dépenses de fonctionnement

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|--|------------------------|------------------------------|------------------------|
| Autonomie : actions innovantes et accueil familial | 173 266 000 € | + 500 000 € | 173 766 000 € |

Commission des solidarités

Amendement présenté par Fatimata AMY

Au nom du groupe de gauche

Thème 1.2 Enfance famille

La compétence enfance-famille représente le cœur de métier du département. Il doit, notamment, développer l'ensemble de ses politiques de prévention vis-à-vis des familles et des enfants. La priorité doit être donnée à la prévention plutôt qu'au curatif.

Cet amendement vise à augmenter les crédits dans les domaines :

- de la prévention spécialisée,
- des Techniciens d'intervention Sociale et Familiale (TISF),
- accompagnement à la parentalité.

Dépenses de fonctionnement

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|---------------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Prévention spécialisée | 1 570 900 € | + 500 000 € | 2 070 900 € |
| TISF | 2 500 000 € | + 100 000 € | 2 600 000 € |
| Accompagnement à la parentalité | 20 000 € | + 100 000 € | 120 000 € |

Commission des solidarités

Amendement présenté par Bruno CHEPTOU

Au nom du groupe de gauche

Thème 1.3 Insertion et lutte contre la précarité

Lors de la session de décembre 2016, le groupe de gauche a présenté un plan d'actions pour l'insertion. En développant aujourd'hui des actions d'insertion innovantes, cela permettra de diminuer le nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active de 2 000 sur 3 ans, soit 670 pour une année.

Le Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ) est à la fois un secours temporaire pour les jeunes en difficulté et un outil pour développer des actions collectives pour leur insertion sociale et professionnelle. Les sommes accordées sont insuffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes et les associations ont des difficultés à mobiliser cette aide pour les jeunes.

Cet amendement vise à :

- diminuer le volume du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- augmenter les crédits pour de nouvelles actions d'insertion
- accroître les montants pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Dépenses de fonctionnement

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|-----------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Allocations RSA | 89 000 000 € | -4 000 000 € | 85 000 000 € |
| Nouvelles offres insertions | 4 050 000 € | +2 400 000 € | 6 450 000 € |
| Fonds Aide aux jeunes | 655 000 € | +145 000 € | 800 000 € |

Commission des solidarités
Amendement présenté par Grégory BLANC
Au nom du groupe de gauche

Thème 1.4 accès et maintien logement

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) aide les particuliers qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer les charges financières (avance de caution, dépôt de garantie, assurance habitation) liées à l'accès ou au maintien dans un logement. Il permet également de financer des actions collectives efficaces en faveur du maintien dans le logement.

Les actions d'insertion en matière de logement agissent sur les freins liés au logement pour favoriser l'insertion professionnel. Le département se doit de soutenir davantage ces actions principalement associatives.

Cet amendement vise à augmenter les crédits dans ces deux domaines.

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|-------------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------|
| Fonds Solidarité logement FSL | 3 800 000 € | +200 000 € | 4 000 000 € |
| Actions insertion logement | 123 000 € | +77 000 € | 200 000 € |

Commission des solidarités
Amendement présenté par Bruno CHEPTOU
Au nom du groupe de gauche

Thème 1.5 action sociale territoriale

Les actions sociales et la politique sanitaire du département doivent être soutenues fortement. Or, le département baisse significativement son aide pour les associations qui œuvrent dans ce domaine. Les Maisons des Solidarités (MDS) doivent aussi être accompagnées dans les actions innovantes qu'elles développent.

Cet amendement vise à rétablir des crédits supprimés, année après année, sur cette compétence première de la collectivité en donnant aux MDS les moyens de développer des actions et des partenariats par territoire, selon leur spécificité.

Dépenses de fonctionnement

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|-----------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------|
| Action sociale territoriale | 143 100 € | 56 900 € | 200 000 € |

Commission attractivité et accompagnement des territoires

Thème 3.5 développement – soutenir l'expansion économique

La loi NOTRe modifie les champs et règles d'intervention en matière de développement économique.

Cela implique la vente des parts du département dans les organismes associés : le Syndicat Angevin pour le Développement et l'Application de la Recherche (SADAR), Floriloire et Alter Cité.

- SADAR : le SADAR doit être dissous. Le département possède 1/3 des parts pour une valorisation proche de 5 500 000 € d'euros à partager, d'où 1 000 000 € à inscrire en recettes d'investissement pour 2017.
- Floriloire : le comité syndical a pris une délibération le 12 avril 2016 prévoyant la dissolution du syndicat après la vente des biens immobiliers restant sa propriété. Il reste un potentiel de vente de 83 135m2 soit 2 983 920 €. Le département recevra 77.14 % de cette somme. Compte-tenu du contexte économique, il est possible d'inscrire 1 000 000 € en recettes d'investissement.
- ALTER CITE : le département est actionnaire à 28,8%. Il doit continuer à se désengager de cette structure pour arriver à 18% du capital, soit une recette de 716 730 €.

Recettes d'investissements

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|----------------------------|-----------------|-----------------------|--------------------|
| Vente des parts SADAR | | + 1 000 000 | 1 000 000 € |
| Vente des parts Floriloire | | + 1 00 000 | 1 000 000 |
| Vente des parts ALTER CITE | | + 716 730 | 716 730 |
| | | TOTAL | 2 716 730 € |

Commission de l'attractivité et de l'accompagnement des territoires

Amendement présenté par Jocelyne MARTIN

Au nom du groupe de gauche

Thème 3.6 tourisme

Le tourisme est une compétence partagée entre les collectivités locales. Des mutualisations doivent donc être faites entre les différents organismes qui gèrent cette compétence, notamment entre le comité départemental du tourisme (CDT), le comité régional du tourisme (CRT) et les offices de tourisme intercommunaux.

Cet amendement vise à réduire les crédits au CDT.

Dépenses de fonctionnement

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|---|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Comité départemental tourisme 65-94-6574 | 1 879 500 € | -300 000 € | 1 579 500 € |

Commission de l'attractivité et de l'accompagnement des territoires

Amendement présenté par Grégory BLANC

Au nom du groupe de gauche

Thème 3.6 tourisme Terra Botanica

Le département a réalisé le Parc Terra Botanica dont la construction s'est achevée en 2011. Il a largement investi dans cette réalisation depuis plusieurs années. Le Parc demeure fortement déficitaire hors d'importantes subventions publiques. La stratégie depuis trois ans laisse la collectivité dans l'impasse.

Cet amendement vise à supprimer les crédits à Terra Botanica, compétence qui est hors de son cœur de métier.

Dépenses de fonctionnement

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|--------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| GIP Terra Botanica | 551 200 € | -551 200 € | 0 |

Dépenses d'investissements

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|--------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| GIP Terra Botanica | 780 000 € | -780 000 € | 0 |

Commission de l'attractivité et de l'accompagnement des territoires

Amendement présenté par Jean-Luc ROTUREAU

Au nom du groupe de gauche

Thème 2.7 sport

Les crédits affectés à la compétence « sport » sont en baisse. Or, la pratique du sport amateur contribue au développement des individus notamment des jeunes. Il est un vecteur de sociabilisation, de bien-être, d'épanouissement, de lien social et d'apprentissage des règles de vie en commun.

Cet amendement vise à réaffecter des crédits au sport amateur.

Dépenses de fonctionnement

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|-------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Sport | 934 500 € | +65 500 € | 1 000 000 € |

Commission de l'éducation, des routes et des transports

Amendement présenté par Jean-Paul PAVILLON

Au nom du groupe de gauche

Thème 2.1 collèges

L'entretien et la construction de collèges est une des compétences historique du département. Les sommes inscrites au BP 2017 sont insuffisantes.

Cet amendement vise à augmenter les dépenses d'investissement pour les collèges (dont les bases d'un futur collège à Beaupréau).

Dépenses d'investissements

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|----------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Collèges | 9 532 489 € | 1 000 000 € | 10 532 489 € |

Commission de l'éducation, des routes et des transports

Amendement présenté par Jean-Paul PAVILLON

Au nom du groupe de gauche

Thème 2.2 Education et jeunesse

Le département mène des actions éducatives vis-à-vis des collégiens qui ne sont pas suffisantes. Ces crédits doivent s'inscrire dans une démarche de projet éducatif global, articulé avec les acteurs de chaque territoire, et dans une logique de continuité éducative.

Les centres de loisirs favorisent le développement des enfants (activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités culturelles, sportives...). Le département doit augmenter son soutien.

Cet amendement vise à accroître les crédits dans ces deux domaines.

Dépenses de fonctionnement

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Actions éducatives et citoyennes | 130 000 € | +100 000 € | 230 000 € |
| Centres de loisirs | 200 000 € | +100 000 € | 300 000 € |

Commission de l'éducation, des routes et des transports

Amendement présenté par Marie-France RENO

Au nom du groupe de gauche

Thème 3.1 routes

Les routes sont une des compétences principales du département. Il faut assurer au mieux le maillage indispensable aux habitants et aux entreprises du Maine-et-Loire. Leur entretien doit également être amélioré.

Cet amendement vise à augmenter les crédits pour les routes en fonctionnement et en investissement.

Dépenses de fonctionnement

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Entretien voirie | 4 410 000 € | + 200 800 € | 4 610 800 € |

Dépenses d'investissements

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|--------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Routes | 26 000 000 € | 1 500 000 € | 27 500 000 € |

Service départemental d'incendie et de Secours (SDIS)

Amendement présenté par Grégory BLANC

Au nom du groupe de gauche

Thème 6 : le SDIS

Le SDIS est un établissement public placé sous l'autorité du Président du Conseil Départemental pour toute la partie administrative. Il reçoit une contribution financière du département.

Le SDIS de Maine-et-Loire a de réels besoins en « petits » investissements (véhicules, vestiaires pour l'accueil des femmes etc).

Cet amendement vise à augmenter les crédits en investissement.

Dépenses d'investissements

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|--------------|------------------------|------------------------------|------------------------|
| SDIS | 100 000 € | 100 000 € | 200 000 € |

Commission des ressources et du personnel

Amendement présenté par Bruno CHEPTOU

Au nom du groupe de gauche

Thème 5.1 : ressources humaines

Cet amendement découle du plan d'action pour l'insertion du groupe de gauche.

Depuis plusieurs années, l'accompagnement des allocataires du RSA s'avère de plus administratif et de plus en plus lourd. Les assistantes sociales ne se rendent pratiquement de plus au domicile des personnes pour être dans un accompagnement dynamique.

Cet amendement vise à mettre en place un suivi renforcé de 800 allocataires via le recrutement de 10 agents (catégorie B), soit 80 personnes par agent.

Dépenses de fonctionnement

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2016 |
|---------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Ressources humaines | 103 471 360 € | + 400 000 € | 103 871 360 € |

Commission des ressources et du personnel

Amendement présenté par Jean-Luc ROTUREAU

Au nom du groupe de gauche

Thème 5.8 Assemblée

- Le département verse une subvention à l'ASERDEL. Or, cette association est ouvertement politique. De plus, elle fait doublon avec l'Association des Départements de France (ADF).
- Le département verse une subvention à *l'Association d'entraide des conseillers généraux*. Le but de cette association est de verser un complément de retraite aux anciens conseillers généraux ou à leurs conjoints survivants. Dans le contexte actuel de contraintes budgétaires, il convient d'arrêter cette subvention.

Cet amendement vise à supprimer ses crédits.

Dépenses de fonctionnement

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| ASERDEL | 14 000 € | -14 000 € | 0 € |
| Ass. Entraide des Cons. Généraux | 80 000 | -80 000 € | 0 € |

Commission des finances et de l'évaluation

Amendement présenté par Grégory BLANC

Au nom du groupe de gauche

Thème 5.7 Finances – budget primitif 2016

Les amendements précédents du groupe de gauche ont permis de :

- augmenter les dépenses d'investissement de 2 600 000 €,
- réduire les dépenses d'investissement de 780 000 €,
- augmenter les recettes d'investissement avec les ventes de parts dans des organismes associés de 2 716 730 €.

Ces sommes permettent de diminuer l'emprunt initialement prévu de 896 730 € (2 716 730 € + 780 000 € - 2 600 000 €).

Cet amendement vise à diminuer l'emprunt pour permettre de diminuer les charges financières et donc, à l'avenir, d'augmenter l'épargne brute du département.

Recettes d'investissement

| Objet | BP 2017 initial | Modifications crédits | Nouveau BP 2017 |
|---------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Emprunt | 33 500 000 € | -896 730 € | 32 603 270 € |